

Reprise de la séance

La séance reprend à huit heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU EN VERTU DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA NÉGLIGENCE À PRENDRE DES MESURES POUR COMBATTRE LA POLLUTION

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Aiken.

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nord): Monsieur l'Orateur, puis-je commencer mes observations en relevant certains propos du député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken)? Il a dit notamment, sauf erreur, que dans le domaine de la pollution, le gouvernement a manifesté la plus grande négligence. En conséquence, j'ai été heureux d'entendre le ministre, après que certains membres de l'opposition eurent pris la parole, signaler clairement que le gouvernement actuel n'avait pas été absolument négligent. En fait, le ministre a prouvé tout le contraire. Il a donné un aperçu de nombreux programmes entrepris par le ministère, de nombreux programmes constructifs dont bien des gens ne savaient rien. C'est avec plaisir, j'en suis persuadé, que le ministre a saisi l'occasion de verser au compte rendu un exposé des programmes en cours afin de permettre aux membres de la Chambre et au peuple canadien de savoir ce qui se passe. Il a parlé du complexe de roulettes du Centre canadien des eaux intérieures à Burlington en Ontario, que le comité a visité. Ce complexe comprend 55 unités. Au fur et à mesure que les travaux avanceront à ce Centre, certaines de ces roulettes seront conduites en d'autres endroits du pays où d'autres travaux de recherche seront mis en train. Le complexe peut se subdiviser en plusieurs unités. Le projet que le comité a eu l'occasion de visiter est extrêmement utile.

Il est impossible de parler de pollution sans reconnaître, comme le signale le quatrième rapport du comité permanent, qu'il existe un conflit de compétence dans ce domaine. Nous nous en inquiétons et ceux qui ont participé à la rédaction du rapport le savent bien. Malheureusement, le député de Parry Sound-Muskoka n'assistait pas à nos délibérations lors de la première rédaction du rapport.

Les provinces canadiennes défendent jalousement leurs compétences. L'Ontario a chargé un ministre du contrôle de la pollution. Cette

initiative n'est-elle pas l'aveu que les provinces ont une grande responsabilité en matière de pollution? Je ne crois donc pas que le gouvernement fédéral doive imposer sa volonté comme certains l'ont proposé pour réaliser ce que nous souhaitons tous en ce qui concerne de la pollution. Je le répète, ce conflit de compétences préoccupait vivement les membres du comité. Le comité a admis et trouvé regrettable le partage de l'autorité dans ce domaine et le conflit de compétences qui en résulte.

• (8.10 p.m.)

J'aimerais verser au compte rendu un extrait du rapport du comité. Je cite:

Le comité se préoccupe du degré sans cesse croissant de la pollution de l'air, des eaux et du sol et du conflit de compétence qui entrave la découverte et l'application des solutions appropriées.

Je félicite les députés qui ont participé à la rédaction du rapport. Nous avons eu des discussions très franches au comité. Nous avons cherché à délimiter les problèmes et à leur donner une orientation. Les membres du comité, députés de divers partis, n'ont fait preuve d'aucune partialité ou de parti pris dans la rédaction du rapport.

La responsabilité du gouvernement fédéral se situe au niveau de la recherche. Elle se situe aussi dans la juridiction conjointe des eaux interprovinciales et internationales. Les problèmes des Grands lacs doivent être résolus par les représentants de huit États américains, la Commission conjointe internationale, Washington, Ottawa, l'Ontario et ainsi de suite. Ce n'est pas là mince problème à surmonter. On l'a dit d'ailleurs tant et plus à la Chambre. C'est un problème qui m'intéresse particulièrement du fait que ma circonscription longe l'Outaouais. Ses eaux sont polluées davantage dans la région d'Ottawa.

A mon avis, d'après la façon dont on a insisté sur le problème à la Chambre, on croirait qu'il relève entièrement du gouvernement fédéral, alors que de fait les provinces du Québec et de l'Ontario, et Ottawa ont chacun leur part de responsabilité. Il n'y a pas de doute là-dessus.

M. Winch: C'est dégueulasse, quels que soient les responsables!

M. Hopkins: S'il ressort quoi que ce soit de constructif du débat en cours, ce devrait être de montrer au peuple canadien la grande nécessité de transférer encore plus de pouvoirs au gouvernement fédéral. La pollution ne connaît pas de bornes provinciales ni interna-